

## **Réponse au Comité permanent des comptes publics concernant le Rapport 3, La force aérienne de combat du Canada – Forces armées canadiennes, des rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada**

### **Recommandation 2**

*Que, d'ici le 30 juin 2019, la Défense nationale présente un rapport au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes sur les progrès réalisés relativement à 1) l'évaluation des mises à niveau requises pour rendre les CF-18 pertinents sur le plan opérationnel jusqu'en 2032 et à 2) la détermination de celles qui seront mises en œuvre, s'il y a lieu. De plus, que le Ministère fournisse au Comité un rapport d'étape chaque année par la suite jusqu'en 2032.*

### **Contexte**

Dans son rapport de 2018 sur la force de chasse du Canada, le vérificateur général recommandait à la Défense nationale d'analyser les mises à niveau nécessaires pour que les CF-18 demeurent pertinents sur le plan opérationnel jusqu'en 2032 et de faire approuver les mises à niveau appropriées et réalisables.

Dans son Plan d'action de gestion de 2018, la Défense nationale s'est engagée à procéder à des mises à niveau en matière de réglementation et d'interopérabilité, ainsi qu'à des mises à niveau de la capacité de combat, pour donner suite à la recommandation du vérificateur général. Dans son premier compte rendu, la Défense nationale indiquait qu'elle progressait en vue d'obtenir l'approbation de ces mises à niveau dans le cadre du Projet de prolongation de la durée de vie des Hornet, lequel serait réalisé en deux phases concomitantes : la phase 1, qui concerne les mises à niveau sur les plans de l'interopérabilité et de la réglementation, devant commencer à l'été 2019, ainsi que la phase 2, qui porte sur les mises à niveau touchant la capacité de combat, dont l'analyse des besoins se poursuit.

En juin 2021, la Défense nationale présentait au Comité son dernier rapport d'étape sur les progrès réalisés quant à la réalisation des nouvelles mises à niveau de la capacité dans le cadre des phases 1 et 2 du Projet de prolongation de la durée de vie des Hornet. La Défense nationale faisait savoir qu'elle avait de l'avance sur son calendrier pour la majorité du projet, par rapport aux échéances du Plan d'action de gestion, et qu'elle entamait le processus de mise en œuvre de la plupart des mises à niveau. La Défense nationale indiquait également qu'elle avait terminé son analyse des mises à niveau requises pour rendre les CF-18 pertinents sur le plan opérationnel jusqu'en 2032 et que toutes les approbations avaient été obtenues. La Défense nationale s'est engagée à présenter au Comité un compte rendu sur les progrès réalisés relativement aux phases 1 et 2 dans le cadre de son rapport d'étape annuel en juin 2022. Veuillez trouver ce compte rendu ci-dessous.

### **Progrès réalisés depuis juin 2021 en ce qui a trait à l'évaluation et à la sélection des mises à niveau des CF-18**

Le Projet de prolongation de la durée de vie des Hornet continue d'avancer, car la Défense nationale a terminé son analyse des mises à niveau requises pour rendre les CF-18 pertinents sur le plan opérationnel jusqu'en 2032 et qu'elle a obtenu toutes les approbations nécessaires pour le projet, donnant ainsi suite à la recommandation faite par le vérificateur général.

En particulier, le 9 décembre 2021, la Défense nationale a obtenu du Conseil du Trésor l'approbation de projet modifiée, le pouvoir de dépenser et le pouvoir de passation de marché afin de pleinement mettre en œuvre tous les aspects du projet. Le calendrier du projet visant l'atteinte de la capacité opérationnelle totale d'ici juin 2025 est respecté, de même que son budget fixe approuvé de 1,3 milliard de dollars.

#### *Phase 1 : mises à niveau en matière de réglementation et d'interopérabilité*

Dans le cadre de la phase 1, la Défense nationale maintient le cap quant aux améliorations à apporter à un maximum de 94 aéronefs d'ici juin 2025. Ces améliorations sont surtout axées sur la réglementation en pleine évolution de la gestion du trafic aérien civil et sur la satisfaction des exigences d'interopérabilité militaire avec les alliés. Par exemple, ces améliorations comprennent la mise à niveau des transpondeurs, des systèmes de navigation, des simulateurs, des calculateurs de mission, des radios satellitaires, des casques, des systèmes de chiffrement et des capteurs électro-optiques et infrarouges.

Depuis le dernier compte rendu présenté au Comité, la Défense nationale, par l'entremise de Services publics et Approvisionnement Canada, a octroyé deux contrats commerciaux en vue : 1) d'apporter des améliorations aux capteurs électro-optiques et infrarouges afin de contribuer à l'interopérabilité et à la connaissance de la situation pour les pilotes; et 2) d'offrir une capacité de repérage nocturne compatible avec le casque actuel. L'octroi d'un troisième contrat commercial est prévu sous peu. Il portera sur le remplacement du système de navigation par positionnement mondial afin de satisfaire aux exigences des nouveaux règlements de l'aviation civile.

La Défense nationale a également reçu de nouvelles radios, qui lui fourniront la plus récente capacité cryptographique aux fins d'interopérabilité et qu'elle a commencé à intégrer, ainsi qu'une capacité de télécommunications par satellite (SATCOM) nécessaire aux opérations dans le Nord. L'essai en vol initial des radios devrait commencer en août 2022.

La livraison et la mise en œuvre de tous les éléments de la phase 1 sont toujours prévues d'ici 2025, ce qui aidera à maintenir la flotte actuelle de CF-18 jusqu'en 2032, quand le chasseur de remplacement sera entièrement opérationnel.

#### *Phase 2 : mises à niveau de la capacité de combat*

Tous les éléments de la phase 2 sont à l'étape de mise en œuvre bien à l'avance. L'engagement était qu'ils devaient être à l'étape de définition au plus tard en 2022. Par exemple, les solutions pour les derniers articles de la phase 2 à l'étape de définition, les systèmes de sécurité et les mises à niveau des ordinateurs de bord, sont passés à l'étape de mise en œuvre en décembre 2021. Ces éléments assureront le niveau adéquat de sécurité et de puissance de calcul de l'aéronef pour l'exploitation des systèmes de la phase 2.

Dans le cadre de la phase 2, la Défense nationale continue de mettre l'accent sur l'amélioration de la capacité de combat de 36 de ses CF-18. Les mises à niveau clés de la capacité de combat comprennent un nouveau radar à balayage électronique et à antenne active ainsi que des armes et des capteurs de pointe pour permettre au CF-18 d'atteindre la parité opérationnelle contre les adversaires du Canada. Par exemple, la première des six versions prévues de logiciels d'aéronef de la phase 2, développée en collaboration avec l'United States Navy et l'United States Marine Corps, a fait l'objet d'un essai de vol réussi en mars 2022. Les cinq autres versions intégreront progressivement des capacités qui feront l'objet d'un vol d'essai

entre août 2022 et septembre 2024, menant à une capacité totale d'ici juin 2025.

Depuis le dernier compte rendu présenté au Comité, la Défense nationale a également établi un détachement du projet à la Naval Air Weapons Station des États-Unis à China Lake pour appuyer le programme d'essai et d'évaluation de la phase 2. Des inspections de sécurité de site ont été réalisées à tous les emplacements opérationnels nationaux du CF-18 afin de déterminer les modernisations devant être apportées à l'infrastructure de la sécurité matérielle pour appuyer la nouvelle capacité de combat mise en œuvre dans le cadre de la phase 2. Après les inspections de sécurité de site, la Défense nationale, par l'entremise de Services publics et Approvisionnement Canada, a octroyé un contrat commercial pour l'achat de 15 installations classifiées non permanentes.

La Défense nationale demeure en bonne voie de réaliser toutes les mises à niveau de la capacité de combat de la phase 2 d'ici 2025, lesquelles garantiront qu'il y a suffisamment de chasseurs CF18 opérationnels prêts à l'action pour répondre aux besoins en matière de puissance aérienne dans l'espace de combat actuel, et ce, jusqu'à ce que la nouvelle flotte de chasseurs soit entièrement opérationnelle.

### **Prochains comptes rendus à l'intention du Comité**

La Défense nationale présentera au Comité, d'ici le 30 juin 2023, un compte rendu des progrès accomplis quant à la réalisation des mises à niveau des phases 1 et 2.